



ASSOCIATION DES PLAISANCIERS D'AGDE ET DU CAP

REGLEMENT DU RALLYE DES COPAINS D'A BORD

1 - ORGANISATEUR :

L'APAC organise le 13^{ème} Rallye des Copains d'à Bord.

Ce Rallye a été créé en 2010, par Daniel Gachot de l'ASPPF.

Comme d'habitude, les associations de la Baie d'Aigues-Mortes collaborent à cette manifestation :

L'Association des Plaisanciers de Frontignan (APPF), l'Amicale Sportive des Plaisanciers de Palavas-les-Flots (ASPPF), l'Association Sportive des Plaisanciers de Port Camargue (ASPPC), et l'Association des Plaisanciers d'Agde et du Cap (APAC), l'organisateur pour 2026.

Ce rallye est organisé à tour de rôle par les amicales de la Baie d'Aigues Mortes.

Il se déroulera du 30 avril à partir de 16h00
au 5 mai 2026 avant 12h00

2 - DÉNOMINATION :

Il s'agit d'un rallye côtier, baptisé, 13^{ème} RALLYE DES COPAINS D'A BORD.

3 - BUT :

La finalité de cette manifestation nautique est de réunir et faire naviguer ensemble plusieurs bateaux (voiliers ou moteur) dans une ambiance conviviale et sécurisante. Il n'est pas question de compétition, mais d'une sortie en mer sans un quelconque esprit de compétition. L'accent est mis sur la convivialité et sur la navigation familiale.

Ce périple doit permettre à tous les plaisanciers de se regrouper pour une navigation sécurisée par la présence de marins confirmés.

4 - QUI PEUT PARTICIPER :

Tout plaisancier ayant ou non déjà effectué des sorties de plusieurs jours en faisant du port à port, en compagnie d'autres plaisanciers visant le même but.

Sont les bienvenus :

- Les bateaux à moteur, pouvant rapidement intervenir en cas de besoins,
- Les voiliers habitables de toutes classes, pourvu qu'ils puissent permettre une navigation de quelques jours, la taille n'étant pas un critère de sélection (sauf dériveurs légers et multicoques non habitables).
- Les néophytes comme les navigateurs confirmés, l'expérience des uns aidant grandement les autres.

DOCUMENT A CONSERVER

Tous les bateaux doivent impérativement être armés en fonction de leur zone de navigation (moins de 6 miles ou plus de 6 miles d'un abri) et avoir à bord l'armement minimum obligatoire. Le nombre de personnes embarquées ne doit pas être supérieur à celui fixé par le constructeur. Reportez-vous à la Division 240.

5 - DURÉE :

cinq jours : **départ d'AGDE et retour à AGDE** et retour libre dans les ports d'attache.

6 - DATES ET REPAS :

La date est fixée par le comité d'organisation lors des réunions préparatoires.

Le regroupement des participants aura lieu le **Judi 30 avril 2026 à partir de 16h00 jusqu'à 18h00**, sur les pontons de la Capitainerie à AGDE.

Merci de vous annoncer sur le canal 72 (et non pas auprès de la capitainerie).

Des membres de l'APAC, en veste bleue, vous assisteront pour l'amarrage si nécessaire.

Vous recevrez un badge sanitaire (selon les ports) contre une caution de 20 € (en espèces, SVP).

Ensuite, un pot de l'amitié simple pour le briefing, aura lieu à 19h00 devant les pontons ou un restaurant.

Les escales et apéritif ou repas du soir :

Planning et Repas

ETAPE	DATE	DEPART	ARRIVEE	REPAS
REGROUPEMENT	Judi 30 avril à partir de 16h00	Port d'attache	CAP d'AGDE	Pot de l'amitié à 19h00
1	Vendredi 1 ^{er} mai	CAP d'AGDE	PALAVAS	Repas le soir restaurant
2	Samedi 2 mai	PALAVAS	Port-Camargue	Buffet dinatoire
3	Dimanche 3 mai	Port-Camargue	FRONTIGNAN	Repas le soir restaurant
4	Lundi 4 mai	FRONTIGNAN	CAP d'AGDE	Repas le soir restaurant
5	Mardi 5 mai Avant 12h00	CAP d'AGDE	Port d'attache	Retour libre

7 - COUVERTURE :

Les navires participant à cette manifestation doivent obligatoirement être couverts par une **assurance RC** et fournir cette attestation.

Pour ce Rallye, une **décharge** devra être signée par les participants dans laquelle ils dégagent la responsabilité de l'organisateur.

8 - COÛT DE LA PARTICIPATION :

Le coût de cette participation doit être modeste. Il est fixé par le comité d'organisation. Les fonds ainsi reçus doivent servir pour les frais communs (frais de gestion, apéritifs, repas, prix de l'escale dans certains ports, etc...).

Une **somme de 160 euros** par adulte sera le montant de la provision. Toutefois, en cas de bilan déficitaire, un complément pourra être demandé aux participants...

La participation sera versée par chaque chef de bord sur le compte de l'APAC dont le **RIB joint** est au présent dossier.

L'APAC réglera ensuite directement les repas et autres frais.

9 - LES BATEAUX :

Doivent être conforme à la législation des Affaires Maritimes et fonction de la Législation vigueur, et de la division 240.

La fiche d'inscription devra mentionner, obligatoirement, le numéro d'immatriculation du bateau (Obligation des Affaires Maritimes) et **préciser le Nom et Prénom des Navigants.**

10 - PARCOURS :

Les parcours ne doivent pas dépasser 5 à 7 heures de navigation (en fonction des Aléas de la météo). Pour cette année les étapes ne doivent pas excéder 25 ou 30 Miles nautiques, avec obligation d'être rentré dans les ports au plus tard vers 18 heures. **En cas d'impossibilité ou si le bateau ne participe pas à l'étape, il est impératif de prévenir l'organisation, en précisant l'heure d'arrivée prévue.**

Votre président ou responsable de club :

PALAVAS	Georges RIVIERE	06 84 64 00 77
PORT CAMARGUE	Jean PERRIN	06 80 13 82 26
FRONTIGNAN	Jacques LEVACHER	06 07 85 19 61

et

Les organisateurs du rallye de l'APAC :

Michel VONAU	06 25 42 07 10
Henry EECKHOUTE	06 21 87 82 05

Pour faciliter les manœuvres d'amarrage, il **est souhaitable que les arrivées s'échelonnent entre 16h00 et 18h00 max**, en s'annonçant auprès des correspondants de la ville étape sur **la VHF canal 72** à AGDE, PALAVAS, PORT CAMARGUE et FRONTIGNAN (et non pas auprès de la Capitainerie)

11 - BRIEFING :

L'installation des bateaux terminée, un petit briefing sera organisé au moment du traditionnel pot de l'amitié dans chaque ville étape. L'heure de départ du lendemain sera fixée à ce moment-là. Les conditions de navigation du lendemain seront évoquées.

12 - APPAREILLAGE :

L'appareillage des pontons se fera tous ensemble. Une fois la passe franchie, les bateaux s'élanceront après que le départ ait été donné par le Comité d'Organisation. **Ils se rassembleront devant l'entrée du port** et la flotte prendra le départ en respectant la procédure.

13 - PORTER ASSISTANCE :

Toute embarcation se doit de porter assistance aux navires en difficulté et doit immédiatement le signaler aux autres bateaux de la flotte si les risques sont minimes. Toutefois, l'alerte devra immédiatement être répercutée aux services compétents sur le **canal 16** ou par téléphone en composant le **numéro d'urgence 196** en cas de risque supérieur.

14 - LES RÈGLES à RESPECTER :

En ce qui concerne cette navigation seules les règles du R.I.P.A.M. (règles internationales pour éviter les abordages en mer) sont de rigueur et feront l'objet d'une séance de rappel avant le départ.

Une veille permanente sur le canal 72 de la VHF est obligatoire.

15 - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Les bateaux doivent être munis de leur acte de francisation et des documents à jour relatifs aux radeaux de survie pour les navires armés en zone au-delà de 6 miles d'un abri. La date des révisions périodiques doit figurer sur ces documents. La validité doit être en cours pour la période prévue. Tous les autres documents obligatoires devront être à bord. En aucun cas, les organisateurs n'assumeront une quelconque responsabilité en cas d'absence des dits documents.

16 - LES INSCRIPTIONS :

Les inscriptions doivent impérativement parvenir à la cellule organisation, via les associations partenaires, **au plus tard le dimanche 19 avril 2026, date de remise des informations du Rallye.** Elles ne seront considérées comme effectives que si elles sont accompagnées du règlement à effectuer sous forme de virement bancaire sur le compte de l'APAC (RIB joint)

Elles sont enregistrées par les associations **partenaires de l'APAC**, chacune pour ses adhérents respectifs. Une fiche d'engagement sera établie par les participants pour chaque bateau et sera remise accompagnée du règlement au responsable de l'organisation de l'Apac, d'un montant de **160 euros** par adulte embarqué. Pour des raisons de logistique, le nombre de bateaux est limité à **6 par association** partenaire, de telle façon que le nombre total soit au maximum de **24 bateaux**. Les associations partenaires qui ne font pas partie des escales cette année peuvent inscrire des bateaux dans les mêmes conditions, en liste d'attente pour ne pas dépasser le quota des 24 bateaux. Les inscriptions seront prises par **ordre chronologique**, avec le cas échéant une liste d'attente pour pallier aux défections éventuelles ou à un nombre de bateaux inférieur à 6 par association. **La liste prévisionnelle des participants sera fournie à l'association organisatrice 10 jours avant le début du Rallye, pour faciliter l'organisation.**

17 - ESCALES :

Le stationnement dans les ports d'escale fait partie du forfait perçu à l'inscription. Aucun droit de port ne sera demandé en sus.

Il est demandé au skipper de chaque unité de se présenter à la capitainerie du port muni de l'acte de francisation du bateau et de son assurance.

De par son inscription, chaque skipper accepte et favorise l'amarrage à couple ou à triple en fonction des nécessités liées à la configuration et aux places disponibles dans les ports d'escale prévus sur l'itinéraire.

18 - CONDITIONS DE PARTANCE :

Nous sommes en « vacances », nous n'avons donc pas d'obligations concernant notre navigation. Il est donc évident que les étapes seront effectuées en fonction des conditions météo. Il n'est pas nécessaire de casser du matériel ou de se faire peur. Aucune obligation n'est faite aux participants de prendre la mer. C'est uniquement sous **la responsabilité du skipper** que le bateau prendra le départ de l'étape.

Dans le cas où une ou plusieurs étapes seraient annulées, les repas commandés à l'avance seront quand même servis, chacun faisant son affaire pour se rendre à l'escale prévue par voie terrestre.

En cas de non-partance il sera organisé si possible des animations entre les participants (pétanque, cartes, visites des curiosités locales, etc....). Ces animations, organisées par chaque association partenaire, n'ont aucun caractère obligatoire et sont laissées à l'initiative de chacun

19 - REMISE DES RÉCOMPENSES :

Un « Jeu » sera organisé chaque jour par l'association organisatrice.

Des récompenses seront distribuées lors du repas du soir aux vainqueurs désignés par un jury (préparées par le port escale).

20 - SOIRÉES :

À chaque étape, un repas sera pris en commun et est inclus dans le forfait d'engagement ; l'organisation en incombe à l'association du port-escale, qui en assure la logistique :

Repas complet au Cap d'Agde, à Palavas, à Port Camargue et à Frontignan.

Pour faciliter l'organisation, et dans le cas où des adhérents non navigants voudraient participer à ces soirées, leur inscription accompagnée du règlement (40 euros par personne et par repas) sera prise au plus tard à la remise des inscriptions

le dimanche 19 avril 2026.

Ce règlement, compte tenu de l'esprit de la manifestation, ne veut être qu'un guide, entre personnes animées d'un esprit convivial et participatif, nous comptons sur vous tous, skippers et équipiers, pour faciliter le travail des organisateurs, pardonner les inévitables défauts et problèmes inhérents à la mise en place d'un événement de ce type.

DOCUMENT A CONSERVER